

Déclaration du séminaire

L'ÉVALUATION DES MÉCANISMES SUR LES VIOLENCES À L'ENCONTRE DES FEMMES

Avec la contribution de : Fédération de la Ligue Démocratique pour les Droits de la Femme

Préambule

Face aux échéances internationales de 2015 (Révision de la plateforme de Pékin, adoption de l'agenda de développement post 2015, Rio +20) et dans le cadre du Forum Mondial des Droits Humains, la Fédération de la Ligue des Droits des Femmes (FLDDF) a réuni des organisations et des expert(e)s pour évaluer les mécanismes internationaux se rapportant aux violences à l'encontre des femmes (VEF).

L'événement, qui s'est tenu à Marrakech le 26 novembre 2014, avait pour objectif d'évaluer le fonctionnement des instruments internationaux et d'explorer de nouvelles démarches pour améliorer leur efficacité afin de prévenir et éliminer les violences fondées sur le genre.

Le séminaire a permis de dégager des recommandations pour rappeler aux gouvernements leurs engagements internationaux pour éradiquer la violence. Le débat a porté notamment sur la pertinence et la nécessité de mettre en place ou de consolider un mécanisme relatif aux VEF contraignant et efficace. Ce mécanisme devra assurer la prévention, la protection, la sanction, la réparation et l'évaluation.

La violence à l'encontre des femmes constitue la violation des droits humains la plus répandue dans le monde. Elle est le résultat d'une organisation sociale basée sur la domination masculine, génératrice de discriminations sexistes et de rapports inégaux entre les femmes et les hommes. Elle prend différentes formes : physique, sexuelle, d'exploitation sexuelle, psychologique ou encore économique, institutionnelle. Elle ne reconnaît ni frontière d'âge, de race, de culture, de richesse ou d'emplacement géographique.

Elle peut être exercée au sein de la famille, de la collectivité, comme elle peut être perpétrée ou tolérée par l'État.

Considérant que :

- L'adoption successive d'une multiplicité d'instruments internationaux contre les violences de genre a favorisé la construction progressive d'un domaine d'action politique intéressant les femmes du monde entier,
- La persistance de disparités sur les outils et résultats avec notamment certains domaines de résistance (conflits armés, exploitation sexuelle, et plus généralement les inégalités de statut, etc.),

Nous recommandons :

Au niveau national :

L'adoption des lois intégrales pour lutter contre les violences basées sur le genre ; La mise en place de stratégies et de plans d'actions pour l'Égalité qui intègrent la lutte contre toutes formes de violences de genre ;

L'adoption par les parlements de législation intégrant la prévention, la protection des victimes, les poursuites des agresseurs, et la réparation ;

La formation de professionnelles en contact avec les victimes ;

L'élimination des stéréotypes dans les programmes scolaires, manuels éducatifs et produits médiatiques ;

La constitution d'une banque de données avec des statistiques étayées par des enquêtes de terrain axées sur des échantillons représentatifs de la population.

Au niveau international :

La ratification et la mise en œuvre des conventions internationales et régionales de référence sur la Violence à l'Encontre des Femmes (VEF);

La levée des réserves substantielles qui contredisent les normes fondamentales et annulent leur effectivité ;

Le renforcement des mécanismes onusiens se rapportant aux VEF et la simplification de leurs procédures ;

La consolidation de l'apport contraignant du CEDAW et de son protocole facultatif en matière d'éradication des VEF ;

La coordination entre les mécanismes existants sur les violences dans l'optique d'une optimisation, efficacité et efficience des moyens humains et matériels ;

L'évaluation systématique dans le cadre des mécanismes de suivi, du cout économique des VEF dans le contexte de l'agenda post 2015 des Objectifs de Développement Durable.

Structures signataires :

La Fédération de la Ligue Démocratique des Droits des Femmes (FLDDF),

Mme Naëla Gaber, membre du Comité CEDAW,

Nathalie Pilhes, Direction Interministérielle à la Méditerranée (DIMed),

Mme Sylvia Gagliardi, chercheuse associée au Centre Irlandais des Droits Humains del'Université de Galway,

Mme Esther Fouchier, Présidente du Forum Femmes Méditerranée (FFMed),

Mme Maria-Angels Roque, Directrice Division Cultures de la Méditerranée de l'Institut Européen de la Méditerranée (IEMed),

Mme Françoise Morvan, Présidente de la Coordination française pour le Lobby européen des femmes (CLEF),

Mme Sarah Mantah, membre de l'association Genre En Action (GEA),

Mesdames Zohra Mezgueldi et Geneviève Dermenjian, Présidente et Secrétaire générale du Réseau Universitaire et Scientifique Euro-Méditerranéen sur les Femmes et le Genre (RUSEMEG),

Mme Asuncion Miura, membre de la Comisión para la Investigación de Malos Tratos a Mujeres (CIMTM),

Mme Michèle Loup, Vice-Présidente d'Élues Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF),

Mme Karin Helweg-Latren, membre du Conseil National Danois des Femmes,

Mme Serena Romano, Présidente de l'association Corrente Rosa, le Réseau marocain des Femmes Solidaires contre la violence de Genre.